

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 2 juin 2017**

Délibération CA-2017-24

**Approuvant le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration
du 31 mars 2017**

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le projet de procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 31 mars 2017 ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 2 juin 2017 en formation plénière, à l'unanimité des 26 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration en date du 31 mars 2017.

Fait à Créteil, le 2 juin 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration



Frédéric GERVAIS

Le Président



Olivier MONTAGNE

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 2 juin 2017**

Délibération CA-2017-25

Approuvant les statuts de l'Ecole d'Ingénieurs de Paris-Est (ESIPE) Créteil

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 713-1 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 27 novembre 2015 portant création de l'Ecole d'Ingénieurs de Paris-Est (ESIPE) Créteil ;
Vu le projet de statuts dans leur version adoptée à l'unanimité par le Conseil de l'ESIPE en date du 15 mai 2017 et annexée à la présente délibération ;*

Considérant qu'aux termes de l'article L. 713-1 du Code de l'éducation, les statuts des composantes de l'Université sont approuvés par le Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 2 juin 2017 en formation plénière, à l'unanimité des 26 membres présents ou représentés :

ARTICLE UNIQUE

Approuve les statuts de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Paris-Est (ESIPE) Créteil.

Fait à Créteil, le 2 juin 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Frédéric GERVAIS

Le Président


Olivier MONTAGNE

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

STATUTS DE

L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS DE PARIS-EST CRÉTEIL

Adoptés à l'unanimité en séance du conseil de l'ESIFE en date du 15 mai 2017

PREAMBULE

Dans la totalité du texte qui suit, les désignations des personnes et des postes concernent indifféremment des femmes et des hommes.

Les présents statuts se conforment aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux statuts et au règlement intérieur de l'Université et ne sauraient faire échec à leur application. Aussi, toute stipulation des présents statuts, contraire ou incompatible avec la réglementation en vigueur sera réputée inapplicable et écartée.

Il ne saurait, en outre, être fait obstacle, par une disposition de rang inférieur à l'application des dispositions des présents statuts. Aussi, toute disposition qui y contreviendrait sera réputée inapplicable et écartée.

TITRE 1 : MISSIONS - STRUCTURE et ORGANISATION

ARTICLE 1 : Identité et dénomination

L'École Supérieure d'Ingénieurs de Paris-Est Créteil, ci-après dénommée ESIFE-Créteil constituée, au sein de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, un institut interne au sens des articles L. 713-1 et 713-9 du code de l'éducation.

ARTICLE 2 : Missions

L'ESIFE-Créteil a pour mission la formation d'ingénieurs, sanctionnée par un diplôme d'ingénieur habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).

L'ESIFE-Créteil propose trois modalités de formation : formation initiale sous statut étudiant, formation initiale sous statut apprenti, formation continue.

L'ESIFE-Créteil, au sein de l'Université Paris-Est Créteil, promeut la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation de ses résultats. Elle diffuse de la culture et de l'information scientifique et technique. Elle participe à la coopération internationale, en particulier dans les domaines de l'ingénierie pédagogique, de la formation d'ingénieurs et de cadres et de la formation de formateurs. Elle participe à la création et au fonctionnement de toute filière professionnalisante qui la concerne.

Pour assurer ses missions, l'ESIFE-Créteil a la responsabilité de la gestion pédagogique des usagers suivant ces formations.

L'ESIFE-Créteil assure ses formations en liaison avec les autres composantes de l'Université Paris-Est Créteil. En particulier, elle établit des liens privilégiés en s'associant aux laboratoires de recherche de l'université relevant des disciplines enseignées.

Pour la formation par apprentissage, l'ESIFE-Créteil travaille en relation avec les CFA (Centres de Formation des Apprentis). Pour la formation en partenariat (apprentissage et formation continue), l'ESIFE-Créteil établit un partenariat avec des organismes représentatifs du secteur professionnel.

L'ESIFE-Créteil favorise l'implication pédagogique d'acteurs du secteur économique et industriel. Elle développe des collaborations régionales, nationales et internationales avec les secteurs économiques et industriels concernés, les centres de recherche et de formations publiques ou privées.

ARTICLE 3 : Structure et moyens d'ESIFE-Créteil

L'ESIFE-CRETEIL dispose, pour tenir compte des exigences de son développement, de l'autonomie financière dans les conditions mentionnées au L. 713-9 du code de l'éducation

L'ESIFE-Créteil dispose de services administratifs qui traitent notamment des dossiers généraux relatifs à la scolarité, à la gestion des enseignants et des personnels administratifs et techniques, au recrutement des vacataires et contractuels, à la formation continue et par alternance, à la gestion financière, à la communication, aux relations institutionnelles et internationales.

L'ESIFE-Créteil, par l'intermédiaire de son Directeur, et l'Université Paris-Est Créteil, par l'intermédiaire de son Président, signent un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens qui définit l'activité et la stratégie de l'ESIFE-Créteil ainsi que la performance attendue.

ARTICLE 4 : Administration de l'ESIFE-Créteil

L'organisation interne de l'ESIFE-Créteil lui permet d'accomplir ses missions dans des conditions d'autonomie et de pérennité conformes aux exigences applicables aux formations d'ingénieurs et précisées par la Commission des Titres d'Ingénieur.

L'ESIFE-Créteil est administrée par un conseil élu et dirigée par un directeur élu par ce conseil. L'ESIFE-Créteil est dotée d'un conseil de perfectionnement.

TITRE 2 : LE CONSEIL DE L'ESIFE-Créteil

ARTICLE 5 : Attributions du Conseil

Le Conseil de l'ESIFE-Créteil définit le programme pédagogique et le programme de recherche de l'ESIFE-Créteil dans le cadre de la politique de l'université dont il fait partie et de la réglementation nationale en vigueur. Il donne son avis sur les contrats dont l'exécution le concerne et soumet au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois affectés à l'ESIFE-Créteil. Il est consulté sur les recrutements. Il se fait présenter annuellement le rapport d'activité de l'ESIFE-Créteil.

Ses attributions sont précisées par l'article L713-9 du Code de l'éducation. En particulier, dans le respect de la réglementation en vigueur, le conseil de l'ESIFE-Créteil :

- vote le budget et les comptes de l'ESIFE-Créteil, en fonction des cadrages budgétaires annuels et du dialogue budgétaire organisé avec l'université, et les transmet pour approbation au conseil d'administration de l'université ;
- évalue et détermine les besoins en matière de personnels, locaux, matériels, crédits et autres ressources nécessaires à l'exercice des missions de l'ESIFE-Créteil et se prononce sur les décisions propres à les satisfaire ;
- donne son avis sur les projets, conventions ou contrats avec des tiers dont l'exécution concerne l'ESIFE-Créteil ainsi que sur les recrutements et les nominations (responsables de filière, directeur adjoint, responsables et chargés de mission) ;
- prend toute disposition d'ordre général relative à l'organisation des études en formation initiale et continue, temps plein ou par alternance (ou apprentissage) dans le respect de la réglementation nationale et statutaire de l'université ;
- approuve, sur proposition des responsables de filières, les programmes pédagogiques dans le cadre de la réglementation nationale en vigueur ; propose les modalités de contrôle des connaissances et des aptitudes, qui sont présentées à l'instance compétente de l'Université Paris-Est Créteil ;
- fixe ou participe à la fixation des modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins particuliers des étudiants engagés dans la vie active ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants chargés de famille, des étudiants en situation de handicap et des sportifs de haut niveau ;

- indique au conseil d'administration de l'université la répartition des emplois qui sont affectés à l'ESIPÉ-Créteil ;
- élit le président du conseil de l'ESIPÉ-Créteil et un vice-président ;
- élabore et modifie les statuts de l'ESIPÉ-Créteil et les soumet, pour approbation, au conseil d'administration de l'université ; approuve le cas échéant le règlement intérieur de l'école.

Sur proposition du directeur, le conseil d'école peut créer toute commission ou comité qu'il estime utile placés directement sous son autorité.

ARTICLE 6 : Composition du Conseil

Le président de l'université ou son représentant assiste de droit au conseil.

Le Conseil de l'ESIPÉ-Créteil est composé conformément à l'article L713-9 du Code de l'éducation.

Il comprend 26 membres représentants des collèges définis par l'article D. 719-4 du code de l'éducation :

- 12 représentants des personnels de l'ESIPÉ-Créteil, dont :
 - 5 représentants du collège A des professeurs et personnels assimilés ;
 - 5 représentants du collège B des autres enseignants-chercheurs, des enseignants et personnels assimilés ;
 - 2 représentants des personnels BIATSS ;
- 4 représentants des usagers;
- 10 personnalités extérieures désignées dans le respect des dispositions des articles D. 719-47-1 et suivants du code de l'éducation destinées à assurer la parité entre les femmes et les hommes, dont :
 - 3 représentants des collectivités territoriales :
 - un représentant du Conseil Régional d'Île-de-France désigné par ce dernier ;
 - un représentant du Conseil Général du Val-de-Marne désigné par ce dernier ;
 - un représentant de la Mairie de Créteil désigné par cette dernière ;
 - 1 représentant du CFA Sup 2000 désigné par cet organisme ;
 - 1 représentant de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Paris désigné par cette dernière ;
 - 5 représentants à titre personnel, désignés par les membres du Conseil de l'ESIPÉ-Créteil après appel à candidatures dans les conditions prévues à l'article 5 ;

Le Conseil de l'ESIPÉ-Créteil est présidé par une personnalité extérieure élue à la majorité simple des membres du Conseil dans les conditions mentionnées à l'article L. 713-9 du code de l'éducation.

Le Directeur de l'ESIPÉ-Créteil, les membres de l'équipe de direction et les responsables de filière sont invités permanents du Conseil de l'ESIPÉ-Créteil. S'ils ne font pas partie des élus, ils ont une voix exclusivement consultative.

Le mandat des membres du Conseil de l'ESIPÉ-Créteil est de quatre ans, à l'exception des représentants des usagers élus pour deux ans.

Les membres enseignants, BIATSS et usagers sont élus par leurs collèges respectifs, le scrutin est organisé au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle au plus fort reste, possibilité de listes incomplètes et sans panachage. Les personnalités extérieures sont désignées conformément à la réglementation en vigueur. Les personnalités extérieures désignées à titre personnel sont élues par les membres élus du conseil de l'ESIPÉ-Créteil après appel public à candidature.

En cas d'empêchement du Président, le Conseil de l'ESIPÉ-Créteil peut être convoqué et présidé par son vice-président, et, à défaut, par le doyen d'âge des personnalités extérieures.

Le Conseil de l'ESIPÉ-Créteil délibère valablement si la moitié au moins des membres en exercice sont présents ou représentés.

Le Conseil peut en outre inviter à titre consultatif toute personne dont les avis lui paraîtraient opportuns avant la prise de décision.

ARTICLE 7 : Élection des membres du conseil

Les élections au conseil de l'ESIPÉ-Créteil sont organisées conformément aux dispositions des articles L. 719-1, L. 719-2 et D. 719-1 et suivants du code de l'éducation. Les électeurs sont convoqués par arrêté du président de l'université, à charge pour le Directeur de l'ESIPÉ d'en assurer l'exécution ;

ARTICLE 8 : Élection du président du conseil et du vice-président

Le conseil de l'ESIPÉ-Créteil élit le président du conseil pour un mandat de 3 ans au sein des personnalités extérieures. Le mandat du président est renouvelable.

Le scrutin permettant de procéder à l'élection du président est uninominal et majoritaire à un tour. L'élection se tient à bulletin secret.

Le conseil procède à l'élection du vice-président parmi les personnalités extérieures selon le même mode de scrutin, pour la même durée de mandat et selon les mêmes modalités. Il peut être procédé à cette élection lors de la même séance que l'élection du Président.

Le vice-président est appelé à remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement temporaire. En cas de démission ou d'empêchement définitif du président du conseil de l'ESIPÉ-Créteil, le conseil constate la vacance et procède dans un délai de 4 mois à la désignation d'un nouveau président. Le vice-président assure l'intérim.

ARTICLE 9 : Fonctionnement du conseil

Le président convoque le conseil de l'ESIPÉ-Créteil trois fois par an au minimum en session ordinaire pendant l'année universitaire. Il le convoque de droit en session extraordinaire à la demande du quart au moins de ses membres ou à la demande du directeur et ce dans les quinze jours suivant le dépôt de la demande.

Le président du conseil de l'ESIPÉ-Créteil :

- convoque le conseil et arrête l'ordre du jour élaboré avec le Directeur ;
- a accès à tous renseignements et documents nécessaires pour l'appréciation du suivi des décisions des conseils et pour l'instruction de ses délibérations ;
- veille à la conformité des décisions du conseil de l'ESIPÉ-Créteil avec la législation et la réglementation en vigueur ;
- contribue avec les autres personnalités extérieures à assurer la liaison de l'ESIPÉ-Créteil avec les milieux socioprofessionnels.

Le président de l'université, le directeur de l'ESIPÉ-Créteil, l'équipe de direction, l'agent comptable de l'université sont invités aux séances du Conseil de l'ESIPÉ-Créteil.

Le Conseil de l'ESIPÉ-Créteil délibère valablement lorsque la moitié des membres en exercice est présente ou représentée. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle convocation est adressée aux membres dans un délai de quinze jours, le conseil délibère alors valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Un membre absent peut donner pouvoir par écrit à un autre membre du conseil, qui ne peut en recevoir plus de deux quel que soit son collègue.

Le conseil statue à la majorité simple. En cas d'égalité, la voix du président du conseil de l'ESIPÉ-Créteil est prépondérante. Par exception, le conseil modifie le règlement intérieur s'il en existe un et les statuts à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Les séances ne sont pas publiques. Toutefois, le président peut inviter à participer à une séance toute personne dont la présence serait jugée utile sur un point particulier de l'ordre du jour. En particulier, lorsque le conseil se réunit pour certaines questions de formation et que ces questions peuvent bénéficier du regard de l'invité, le président peut inviter les directeurs des composantes ou services communs et centraux concernés.

De même, lorsque le conseil se réunit pour certaines questions de recherche et que ces questions peuvent bénéficier du regard de l'invité, le président peut inviter le ou les directeurs de laboratoire d'adossment de l'ESiPE-Créteil.

Les procès-verbaux des séances sont adressés :

- au Président de l'Université,
- aux membres du Conseil de l'ESiPE-Créteil et aux personnes invitées,
- et diffusés à tous les personnels de l'ESiPE-Créteil.

Un relevé de décisions est affiché dans chaque site de formation de l'ESiPE-Créteil.

TITRE 3 : LE DIRECTEUR ET LE COMITE DE DIRECTION

ARTICLE 10 : Désignation du directeur

Le Directeur de l'ESiPE-Créteil est élu par le conseil de l'ESiPE-CRÉTEIL. Les candidatures à la direction sont adressées au président de l'université et au président du conseil de l'ESiPE-Créteil au moins 3 semaines avant la date de la séance.

Le directeur est choisi dans une des catégories de personnel qui ont vocation à enseigner à l'ESiPE-Créteil, sans condition de nationalité, par tous les membres en exercice composant le conseil, à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours et à la majorité simple au troisième tour. Son mandat est de cinq ans renouvelable une fois.

En cas de démission ou d'empêchement définitif du directeur, le président du conseil de l'ESiPE-Créteil réunit sans délai le conseil en session extraordinaire et demande au président de l'université de nommer un administrateur provisoire chargé d'assurer l'intérim.

Il sera procédé dans un délai de trois mois à la désignation d'un nouveau directeur.

Les autres modalités du scrutin sont définies par arrêté du président de l'Université pour la première élection du directeur, puis par ce dernier pour les désignations suivantes.

ARTICLE 11 : Fonctions du directeur

Elles sont définies à l'article L. 713-9 du Code de l'éducation.

Il assure l'administration et la gestion de l'école avec le concours des responsables administratifs. Il a autorité sur l'ensemble des personnels. Aucune affectation ne peut être prononcée si le directeur émet un avis défavorable motivé.

Il prépare les délibérations du conseil de l'ESiPE-Créteil et assure l'exécution des décisions.

Il est ordonnateur des recettes et des dépenses.

Il préside le comité de direction et assiste aux réunions du Conseil de l'ESiPE-Créteil.

Il propose au président de l'université les membres des jurys de délivrance des diplômes préparés à l'ESiPE-Créteil et leur président.

Il propose au Conseil de l'ESiPE-Créteil un directeur adjoint. S'il le juge nécessaire, le directeur peut s'entourer d'un ou plusieurs chargés de mission ou conseillers.

ARTICLE 12 : Le comité de direction.

Le Directeur est assisté d'un comité de direction composé :

- du directeur adjoint ;
- du responsable administratif ;
- des responsables de filières ;
- du responsable des partenariats socio-économiques ;
- du responsable des relations internationales ;
- du responsable de la recherche ;
- des membres invités en fonction de l'ordre du jour.

Il a pour but d'assister le directeur dans ses fonctions.

Il émet des avis et des propositions concernant :

- l'élaboration du budget ;
- la mise en œuvre des réformes universitaires ;
- le développement de l'offre de formation ;
- la gestion des départements ;
- l'organisation d'évènements propres à l'ESIPÉ-Créteil ;
- la mise en œuvre des campagnes annuelles (recrutements, relations internationales...) ;
- la réflexion sur la politique de l'ESIPÉ-Créteil ;
- le cadrage des procédures.

Il se réunit régulièrement et au moins une fois par mois.

TITRE 4 : LE CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ESIPÉ-Créteil

ARTICLE 13 : Attributions du Conseil de perfectionnement

Le Conseil de perfectionnement de l'ESIPÉ-Créteil se réunit une à deux fois par an. Il élabore des propositions de perfectionnement des formations et de l'école sur tous leurs aspects pédagogiques, organisationnels et administratifs. Ses propositions sont soumises par son président au président du Conseil de l'ESIPÉ-Créteil qui les met à l'ordre du jour du Conseil de l'ESIPÉ-Créteil.

ARTICLE 14 : Composition du Conseil de perfectionnement

Le Directeur de l'ESIPÉ-Créteil ou son représentant assiste de droit au conseil.

Le Conseil de perfectionnement de l'ESIPÉ-Créteil est composé à parité de personnels enseignants de l'ESIPÉ-Créteil d'une part et de personnalités qualifiées en raison de leur activité professionnelle d'autre part.

Les membres enseignants sont proposés par le Conseil de l'ESIPÉ-Créteil réuni en formation restreinte aux personnels enseignants. Le Conseil de l'ESIPÉ-Créteil vote en séance plénière la composition du Conseil de perfectionnement et désigne son Président.

Un élève représentant de chaque spécialité d'ingénieur est invité aux séances du Conseil de perfectionnement.

TITRE 5 : REVISION

ARTICLE 15 : Révision des statuts

La révision des statuts peut être demandée par le président ou par le tiers des membres du conseil de l'ESIPÉ-Créteil.

Les modifications doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés. Les décisions modificatives des statuts doivent être adressées sans délai au président de l'université, pour approbation par le conseil d'administration.

Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 2 juin 2017

Délibération CA-2017-26

Approuvant la tarification de quatorze diplômes universitaires, deux diplômes interuniversitaires et deux certificats universitaires

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L. 719-4 ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2015 fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 14 ;

Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;

Vu la délibération de la commission de la Formation et de la vie universitaire en date du 23 janvier 2017 ;

Vu et annexées à la présente délibération, les annexes financières des Diplômes Universitaires suivants :

- Médecine - Formation de technicien de recherche clinique et de ressources biologiques
- Médecine - Technologie transfusionnelle
- Médecine - Fragilité et évaluation gériatrique
- Médecine - Maladie d'Alzheimer et démences apparentées
- Médecine - Nutrition et vieillissement
- Médecine - Hypnose Ericksonienne pratique
- Médecine - Agents physiques en Médecine Esthétique (DUAPME)
- Médecine - Médecine esthétique génitale
- Médecine - Ostéopathie médicale
- Médecine - Tai Chi Thérapeutique
- Médecine - Imagerie rétinienne et traitements maculaires
- Médecine - Chirurgie de l'épaule et du coude
- SESS STAPS - DUSSPE
- IUT de Créteil-Vitry - Etudes technologiques internationales

Vu et annexées à la présente délibération, les annexes financières des Diplôme interuniversitaires suivants :

- Médecine - Médecine manuelle orthopédique et ostéopatique
- EUP - Agir en situation métropolitaine : le cas du Grand Paris

Vu et annexées à la présente délibération, les annexes financières des certificats universitaires suivants :

- SRIL - Summer School
- ST - Certificat préparatoire aux études universitaires

Considérant qu'aux termes de l'article 14 de l'arrêté du 7 juillet 2015 susvisé « le conseil d'administration des établissements visés par le présent arrêté détermine les taux annuels des droits exigés pour l'inscription à la préparation des diplômes propres à chaque établissement »,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 2 juin 2017 en formation plénière décide :

ARTICLE UNIQUE

D'adopter les annexes financières des diplômes universitaires, interuniversitaires et certificats universitaires susvisés.

Fait à Créteil, le 2 juin 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration



Frédéric GERVAIS

Le Président



Olivier MONTAGNE

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Présentation des Annexes financières des DU-DIU-CU à la commission des moyens du 31 mai 2017 - CA 2 juin 2017

Type (DU, DIU ou CU)	Intitulé	Composante	Création ou renouvellement	LMD	Heures étud.	Charge totale en heures ETD	Effectif FI	Effectif FC	Droits spécifiques FI - 1ère inscription	Droits spécifiques FI - 2ème inscription	Tarif FC - financement Entreprise	Tarif FC - financement Ségalaire	Tarif FC - financement Autre	Ressources totales	Ressources pour la composante	Résultat net pour la composante	Observations	Avis CFVU
DU	DUSSPE	SESS STAPS	R	Master	80,0	100,0	0	20	- €	- €	0 €	0 €	0 €	14 500 €	11 120 €	4 091 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DIU	Agir en situation métropolitaine: le cas du Grand Paris	EUP	R	Master	105,0	163,5	0	14	- €	- €	2 646 €	2 100 €	0 €	38 515 €	27 888 €	6 418 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales	IUT de Créteil Vitry	R	Licence	0,0	0,0	12	0	- €	- €	0 €	0 €	0 €	2 269 €	0 €	-40 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
CU	Summer School	SRIL	R	Master	40,0	360,0	30	0	1 380 €	182 €	0 €	0 €	0 €	76 651 €	55 203 €	610 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
CU	Certificat préparatoire aux études universitaires	ST	R	Licence	53,2	65,8	0	16	- €	- €	0 €	0 €	0 €	8 224 €	6 579 €	3 127 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Formation de techniciens de recherche clinique et de ressources biologiques	Médecine	R	Licence	45,0	70,0	0	45	- €	- €	722 €	467 €	0 €	30 800 €	17 832 €	11 315 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Technologie transfusionnelle	Médecine	R	Master	85,5	111,0	0	12	- €	- €	850 €	480 €	0 €	12 593 €	7 568 €	2 016 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	DU de Fragilité et évaluation gérontologique	Médecine	R	Master	100,0	137,5	0	20	- €	- €	1 286 €	450 €	0 €	18 402 €	10 544 €	3 438 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Maladie d'Alzheimer et démences apparentées	Médecine	R	Master	102,0	114,0	2	18	350 €	- €	1 450 €	690 €	1 400 €	24 422 €	15 360 €	3 046 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Nutrition et vieillissement	Médecine	R	Master	64,0	96,0	0	17	- €	- €	1 200 €	435 €	0 €	13 364 €	7 140 €	1 823 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Hypnose Ericksonienne Pratique	Médecine	C	Master	144,0	146,0	0	30	- €	- €	1 850 €	1 700 €	1 800 €	60 333 €	42 000 €	6 069 €		Réservé de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Diplôme Universitaire Agents Physiques en Médecine Esthétique (DUAPME)	Médecine	C	Master	32,0	38,0	0	40	- €	- €	960 €	850 €	1 500 €	44 994 €	27 640 €	21 926 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Diplôme universitaire de Médecine esthétique génitale	Médecine	R	Master	56,0	84,0	0	75	- €	- €	1 400 €	1 100 €	1 400 €	103 583 €	67 200 €	54 939 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DIU	Médecine manuelle orthopédique et ostéopathe	Médecine	C	Master	150,0	183,3	0	20	- €	- €	1 200 €	1 000 €	0 €	26 222 €	16 800 €	4 764 €	2 AF car le DIU MMOO sur 2 ans + 3ème année en DU complémentaire	Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	DU d'ostéopathie médicale	Médecine	C	Master	152,0	186,3	0	20	- €	- €	1 200 €	1 000 €	0 €	26 222 €	16 800 €	4 619 €	Ostéopathie Médicale	Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Diplôme Universitaire de Tai Chi Thérapeutique	Médecine	C	Master	64,0	96,0	0	20	- €	- €	1 250 €	1 000 €	2 500 €	26 472 €	17 000 €	3 104 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Imagerie rétinienne et traitements maculaires	Médecine	R	Master	80,0	120,0	40	20	620 €	- €	1 500 €	1 100 €	1 500 €	65 666 €	40 000 €	28 245 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017
DU	Chirurgie de l'épaule et du coude	Médecine		Master	60,0	90,0	10	5	300 €	- €	1 000 €	800 €	0 €	10 917 €	5 600 €	142 €		Favorable de la CFVU du 15 mai 2017

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 2 juin 2017**

Délibération CA-2017-27

Approuvant le budget rectificatif pour 2017

*Vu le Code de l'éducation, notamment les articles R. 719-73, R. 719-79 et R. 719-97 ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment l'article 187 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu le budget initial pour 2017 adopté par délibération du Conseil d'administration en séance du 16 décembre 2016 ;
Vu le projet de budget rectificatif annexé à la présente délibération ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 2 juin 2017 en formation plénière, à l'unanimité des 26 membres présents ou représentés ;

ARTICLE UNIQUE

Approuve le budget rectificatif pour 2017.

Fait à Créteil, le 2 juin 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Frédéric GERVAIS

Le Président


Olivier MONTAGNE

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Projet de budget rectificatif n°1 2017

- tableau de suivi des emplois	page 2
- tableau autorisations budgétaires	page 3
- tableau dépenses par destination + recettes par origine	pages 4 et 5
- tableau équilibre financier	page 6
- tableau opération pour compte pour tiers	page 7
- situation patrimoniale (tableau compte de résultat - tableau de financement)	page 8
- tableau plan de trésorerie	page 9
- tableau de synthèse budgétaire et comptable	page 10
- tableau des opérations pluriannuelles et programmation	page 11
- tableau des opérations pluriannuelles (détail)	pages 12 à 16

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
		Emplois sous plafond Etat	Emplois financés hors SCSP (*)	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs	Permanents	Titulaires		1 268
		<i>dont CDI</i>		7
	Non permanents	CDD	192	
Chercheurs	Non permanents	CDD		
		1	60	61
S/total EC		1 461	60	1 521
BIATSS	Permanents	Titulaires		968
		<i>dont CDI</i>		20
	Non permanents	CDD		48
S/total Biatss		968	48	1 016
Totaux UPEC		2 429	108	2 537
contrats doctoraux (COMUE)		81	2	83
		2 510	110	2 620 (4)
				Plafond global des emplois voté par le CA
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat		2 514 (5)		

(*) *Subvention pour charges de service public*

Note sur les modalités de renseignement du tableau :

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

Tableau 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Autorisations budgétaires en autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), prévisions de recettes et solde budgétaire

Dépenses							Recettes			
	Montants						Montants			
	AE BI 2017	AE BR1 2017	écart AE BR1/BI	CP BI 2017	CP BR1 2017	écart CP BR1/BI	Montants BI 2017	Montants BR1 2017	écarts BR/BI	
Personnel	185 257 951	187 121 225	1 863 274	185 257 951	187 121 225	1 863 274				Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	53 262 604	54 304 509	1 041 905	53 262 604	54 304 509	1 041 905	192 390 203	193 718 120	1 327 917	Subvention pour charges de service public
							6 865 839	753 739	-6 112 100	Autres financements de l'Etat
Fonctionnement	41 536 286	42 756 028	1 219 742	39 876 286	40 618 854	742 568	9 397 795	11 903 208	2 505 413	Autres financements publics
							29 138 918	30 584 766	1 445 848	Recettes propres
Investissement	17 838 516	19 713 533	1 875 017	15 754 786	18 757 574	3 002 788				Recettes fléchées **
										Financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	244 632 753	249 590 786	4 958 033	240 889 023	246 497 653	5 608 630	237 792 755	236 959 833	-832 922	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire							3 096 268	9 537 820		Solde budgétaire (déficit)

** A titre transitoire, ne seront pas identifiées d'opérations sur recettes fléchées en l'absence d'outil mis à jour pour en permettre le suivi (nouvelle version logiciel financier à compter de 2017). Néanmoins, un tableau détaillé des opérations pluriannuelles permet d'identifier un certain nombre d'opérations susceptibles de rentrer dans ce cadre (cf prévisions de recettes)

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	Dépenses de l'organisme								CP
	Personnel		Fonctionnement et intervention		Investissement		Total		
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE	CP	
Formation initiale et continue	101 057 147	101 057 147	13 985 305	13 974 054	976 852	976 852	116 019 304	116 008 053	47%
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	48 867 816	48 867 816	6 746 011	6 734 000	508 382	508 382	56 122 209	56 110 198	
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	49 364 385	49 364 385	4 363 994	4 364 754	468 470	468 470	54 196 849	54 197 609	
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	2 824 946	2 824 946	2 875 300	2 875 300			5 700 246	5 700 246	
D105 - Bibliothèques et documentation	5 230 342	5 230 342	2 035 739	1 692 664	27 680	27 680	7 293 761	6 950 686	3%
Recherche	51 255 284	51 255 284	6 886 115	6 885 210	2 019 637	2 019 637	60 161 036	60 160 131	24%
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	16 921 135	16 921 135	4 342 202	4 341 333	657 691	657 691	21 921 028	21 920 159	
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	3 882 212	3 882 212	412 180	412 180	106 120	106 120	4 400 512	4 400 512	
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	4 941 330	4 941 330	529 924	529 888	154 114	154 114	5 625 368	5 625 332	
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies									
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 262 660	3 262 660	605 372	605 372	858 242	858 242	4 726 274	4 726 274	
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	21 620 369	21 620 369	980 937	980 937	43 470	43 470	22 644 776	22 644 776	
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	627 578	627 578	15 500	15 500	200 000	200 000	843 078	843 078	
D113 - Diffusion des savoirs et musées		0	0		0		0	0	
D114 - Immobilier	6 532 491	6 532 491	14 125 333	12 592 438	15 542 782	14 586 823	36 200 606	33 711 752	14%
D115 - Pilotage et support	20 945 950	20 945 950	4 988 577	4 739 529	1 134 504	1 134 504	27 069 031	26 819 983	11%
Étudiants	2 100 011	2 100 011	734 959	734 959	12 078	12 078	2 847 048	2 847 048	1%
D201 - Aides directes aux étudiants	88 595	88 595	328 000	328 000	0		416 595	416 595	
D202 - Aides indirectes	919 184	919 184	208 000	208 000	0		1 127 184	1 127 184	
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	1 092 232	1 092 232	198 959	198 959	12 078	12 078	1 303 269	1 303 269	
Total	187 121 225	187 121 225	42 756 028	40 618 854	19 713 533	18 757 574	249 590 786	246 497 653	100%

Tableau 3

Dépenses par destination et recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des recettes par origine (obligatoire)

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	Recettes de l'organisme							Total
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Recettes globalisées		Recettes fléchées			
Autres financements publics			Recettes propres	Financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées		
Subvention pour charges de service public	193 718 120							193 718 120
Droits d'inscription				4 120 000				4 120 000
Formation continue, diplômes propres et VAE				7 294 839				7 294 839
Taxe d'apprentissage				1 045 500				1 045 500
Contrats et prestations de recherche hors ANR				3 939 499				3 939 499
Valorisation								0
ANR investissements d'avenir			685 699					685 699
ANR hors investissements d'avenir			1 640 000					1 640 000
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région			6 113 559					6 113 559
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne			281 878					281 878
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		753 739	3 182 072					3 935 811
Autres recettes				14 184 928				14 184 928
<i>Dont formation par l'apprentissage</i>				10 754 707				10 754 707
Total	193 718 120	753 739	11 903 208	30 584 766				236 959 833
	82%	0%	5%	13%	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)			9 537 820

NB1 : Le tableau des recettes par origine doit être renseigné en prévision de recettes et correspondre avec le tableau du solde budgétaire.

Tableau 4
Équilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)				Financements (couverture des besoins)			
	Montants BI 2017	Montants BR1 2017	écarts BR/BI	Montants BI 2017	Montants BR1 2016	écarts BR/BI	
Solde budgétaire (déficit)	3 096 268	9 537 820	6 441 552			-	Solde budgétaire (excédent) *
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements							Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice)	3 666 287	5 955 680	2 289 393	3 878 514	4 387 383	508 869	Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		2 669 822	2 669 822		2 669 822	2 669 822	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6 762 555	18 163 322	11 400 767	3 878 514	7 057 205	3 178 691	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)
Variation de trésorerie (I)				2 884 041	11 106 117	8 222 076	Variation de trésorerie (II)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée ***</i>							<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée ***</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>				<i>2 884 041</i>	<i>11 106 117</i>	<i>8 222 076</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	6 762 555	18 163 322	11 400 767	6 762 555	18 163 322	11 400 767	TOTAL DES FINANCEMENTS

Opérations budgétaires

Opérations non budgétaires

Opérations ayant un impact sur la trésorerie

La variation de trésorerie :

- se détermine par différence entre (1) et (2),
- se décompose en fléchée et non fléchée
- s'explique par chaque ligne

Décomposition de la variation de trésorerie

* Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires" (tableau 2)

** Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers" (tableau 5)

*** Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées" (tableau 8)

Tableau 5
Opérations pour le compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi des opérations au nom et pour le compte de tiers

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Prévisions de décaissements	Prévisions d'encaissements
Aide à la mobilité internationale	C 467	361 600	361 600
Sécurité sociale étudiante	C 473	2 281 687	2 281 687
TVA	C 445	912 332	1 744 096
Coordination contrats européens	C	2 324 936	
Opérations sur compte de tiers	C 471	2 669 822	2 669 822
Opérations diverses	C	75 125	
TOTAL		8 625 502	7 057 205

Tableau 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES					PRODUITS				
	Montants CF 2016	Montants BI 2017	Montants BR1 2017	écarts BR/BI		Montants CF 2016	Montants BI 2017	Montants BR1 2017	écarts BR/BI
Personnel	181 906 042	185 257 951	187 121 225	1 863 274	Subventions de l'Etat	190 110 921	193 186 042	194 471 859	1 285 817
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	53 134 969	53 262 604	54 304 509	1 041 905					0
Fonctionnement autre que les charges de personnel	53 698 150	55 676 286	56 418 854	742 568	Autres subventions	4 958 408	5 962 277	5 836 454	-125 823
<i>dont charges de fonctionnement décaissables</i>	36 235 219	39 876 286	40 618 854	742 568	Autres produits	43 115 457	41 785 918	43 231 766	1 445 848
<i>dont amortissements et provisions</i>	16 898 015	15 800 000	15 800 000	0	<i>dont produits encaissables</i>	29 572 774	29 138 918	30 584 766	1 445 848
<i>dont opérations internes</i>	564 916			0	<i>dont reprises sur amortissements et provisions</i>	12 977 767	12 647 000	12 647 000	0
TOTAL DES CHARGES (1)	235 604 192	240 934 237	243 540 079	2 605 842	<i>dont opérations internes</i>	564 916			0
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	2 580 594				TOTAL DES PRODUITS (2)	238 184 786	240 934 237	243 540 079	2 605 842
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	238 184 786	240 934 237	243 540 079	2 605 842	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)				
					TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	238 184 786	240 934 237	243 540 079	2 605 842

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	Montants CF 2016	Montants BI 2017	Montants BR1 2017	écarts BR/BI
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	2 580 594	-	-	-
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	16 898 015	15 800 000	15 800 000	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	12 977 767	12 647 000	12 647 000	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs	1 356			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice				
= CAF	6 499 486	3 153 000	3 153 000	0

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES				
	Montants CF 2016	Montants BI 2017	Montants BR1 2017	écarts BR/BI		Montants CF 2016	Montants BI 2017	Montants BR1 2017	écarts BR/BI
Insuffisance d'autofinancement*					Capacité d'autofinancement*	6 499 486	3 153 000	3 153 000	0
Investissements	17 558 495	15 754 786	18 757 574	3 002 788	Financement de l'actif par l'Etat	4 195 535	6 070 000	3 450 000	-2 620 000
Remboursement des dettes financières					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	6 239 241	3 435 518	3 777 129	341 611
TOTAL DES EMPLOIS (5)	17 558 495	15 754 786	18 757 574	3 002 788	Autres ressources	2 972			
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)					Augmentation des dettes financières				
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	16 937 234	12 658 518	10 380 129	-2 278 389
					PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (6)-(5)	-621 261	3 096 268	8 377 445	5 281 177

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Montants CF 2016	Montants BI 2017	Montants BR1 2017	écarts BR/BI
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-621 261	-3 096 268	-8 377 445	-5 281 177
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-318 064	-212 227	2 728 672	2 940 899
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou RELEVEMENT (II)	-303 197	-2 884 041	-11 106 117	-8 222 076
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	26 524 526	17 374 733	18 147 081	772 348
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-11 637 858	-11 043 263	-8 909 186	2 134 077
Niveau de la TRESORERIE	38 162 384	28 417 996	27 056 267	-1 361 729

TABLEAU
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		BI 2017	
Stocks initiaux	1	Niveau initial de restes à payer	9 751 276
	2	Niveau initial du fonds de roulement (CF 2016)	26 524 526
	3	Niveau initial du besoin en fonds de roulement	-11 637 858
	4	Niveau initial de la trésorerie	38 162 384
	4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	38 162 384	
Flux de l'année	5	Autorisations d'engagement	249 590 786
	6	Résultat patrimonial	
	7	Capacité d'autofinancement (CAF)	3 153 000
	8	Variation du fonds de roulement	-8 377 445
	9	Opérations bilanciellées non budgétaires	SENS 0
		Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / -
		Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+
		Cautionnements et dépôts	-
	10	Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS 0
		Variation des stocks	+ / -
		Production immobilisée	+
		Charges sur créances irrécouvrables	-
		Produits divers de gestion courante	+
	11	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS 1 160 375
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 1 160 375
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -
		Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -
12	Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	-9 537 820	
12.a	Recettes budgétaires	236 959 833	
12.b	Crédits de paiement ouverts	246 497 653	
13	Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations au nom et pour le compte de tiers	1 568 297	
14	Décalages de flux de trésorerie liés aux autres encaissements / décaissements sur comptes de tiers		
15	Variation de la trésorerie = 12 - 13 - 14	-11 106 117	
15.a	dont variation de la trésorerie fléchée		
15.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	-11 106 117	
16	Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13 + 14	2 728 672	
17	Restes à payer	3 093 133	
Stocks finaux	18	Niveau final de restes à payer	12 844 409
	19	Niveau final du fonds de roulement	18 147 081
	20	Niveau final du besoin en fonds de roulement	-8 909 186
	21	Niveau final de la trésorerie	27 056 267
	21.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	0
21.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	27 056 267	

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale

Tableau 10
Tableau des opérations pluriannuelles et programmation

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle Coût total de l'opération (1)	Prévision N (BI + BR)									Prévision N+1 et suivantes						
			AE ouvertes les années antérieures à N (2)	AE consommées les années antérieures à N (3)	AE reprogrammées ou reportées en N* (4) = (2) - (3)	AE nouvelles ouvertes en N (5)	TOTAL des AE ouvertes en N (6) = (4) + (5)	CP ouverts les années antérieures à N (7)	CP consommés les années antérieures à N (8)	CP reprogrammés ou reportés en N* (9) = (7) - (8)	CP nouveaux ouverts en N (10)	TOTAL des CP ouverts en N (11) = (9) + (10)	AE prévues en N+1 (12)	CP prévus en N+1 (13)	AE prévues en N+2 (14)	CP prévus en N+2 (15)	AE prévues > N+2 (16)	CP prévus > N+2 (17)
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	81 681 351	13 433 023	9 342 823	4 090 200	7 454 031	11 544 231	13 014 726	8 282 191	4 732 535	5 855 737	10 588 272	41 148 404	18 692 134	18 359 467	20 285 247	1 286 426	23 833 507
Total Dépenses d'investissement		81 681 351	13 433 023	9 342 823	4 090 200	7 454 031	11 544 231	13 014 726	8 282 191	4 732 535	5 855 737	10 588 272	41 148 404	18 692 134	18 359 467	20 285 247	1 286 426	23 833 507
Contrats de recherche	Personnel	14 948 653	7 323 104	7 323 104	0	2 910 064	2 910 064	7 323 104	2 910 064	2 910 064	2 910 064	2 910 064	33 252	33 252				
	Fonctionnement	20 667 588	12 163 154	12 163 154	0	4 406 503	4 406 503	12 163 154	12 163 154	12 163 154	4 406 503	4 406 503	5 751 149	5 751 149	2 332 336	2 332 336	2 162 149	2 162 149
	Investissement	4 580 188	1 830 709	1 830 709	0	1 317 261	1 317 261	1 830 709	1 830 709	1 830 709	1 317 261	1 317 261						
Total contrat de recherche		40 196 429	21 316 967	21 316 967	0	8 633 828	8 633 828	21 316 967	21 316 967	0	8 633 828	8 633 828	5 751 149	5 751 149	2 332 336	2 332 336	2 162 149	2 162 149
Contrat d'enseignement (IDEA)	Personnel	334 682	230 796	230 796	12 411	70 634	83 045	230 796	218 385	12 411	70 634	83 045						
	Fonctionnement	373 523	314 810	227 387	87 423	46 801	134 024	314 810	227 387	87 423	46 801	134 024						
	Investissement	86 303	44 073	41 102	37 569	40 540	44 073	41 102	2 971	37 569	40 540	4 661						
Total contrat IDEA		794 508	589 679	486 874	102 805	154 804	257 609	589 679	486 874	102 805	154 804	257 609	50 025	50 025	0	0	0	0
Contrat d'enseignement (mobilité)	Personnel	944 097	431 760	431 760	0	512 337	512 337	431 760	431 760	0	512 337	512 337						
	Fonctionnement	944 097	431 760	431 760	0	512 337	512 337	431 760	431 760	0	512 337	512 337						
	Investissement	944 097	431 760	431 760	0	512 337	512 337	431 760	431 760	0	512 337	512 337						
Total contrats (mobilité étudiante)		944 097	431 760	431 760	0	512 337	512 337	431 760	431 760	0	512 337	512 337	0	0	0	0	0	0
Contrat d'enseignement (internationaux)	Personnel	34 200	9 600	9 600	0	25 100	25 100	9 600	9 600	0	25 100	25 100						
	Fonctionnement	170 353	28 897	28 897	0	140 956	140 956	28 897	28 897	0	140 956	140 956						
	Investissement	204 553	38 497	38 497	0	166 056	166 056	38 497	38 497	0	166 056	166 056						
Total contrats d'enseignement (internationaux)		204 553	38 497	38 497	0	166 056	166 056	38 497	38 497	0	166 056	166 056	0	0	0	0	0	0
	Ss total personnel	15 317 535	7 563 500	7 563 500	12 411	3 005 798	3 018 209	7 563 500	7 563 500	12 411	3 005 798	3 018 209						
	Ss total fonctionnement	22 155 561	12 938 621	12 851 198	87 423	5 106 397	5 193 820	12 851 198	12 851 198	87 423	5 106 397	5 193 820						
	Ss total investissement	86 347 842	15 307 805	11 214 634	4 093 171	8 808 861	12 902 032	14 889 508	10 154 002	4 735 506	7 210 567	11 946 073						
TOTAL		123 820 938	35 809 926	31 616 921	4 193 005	16 921 056	21 114 061	35 391 629	30 586 289	4 835 340	15 322 762	20 158 102	46 949 578	24 493 308	20 691 803	22 617 583	3 448 575	25 995 656

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

Opération	Nature	Prévision Financement de l'opération (18)	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
			Encaissements des années antérieures à N (19)	Encaissement prévus en N (20)	Encaissements prévus en N+1 (21)	Encaissements prévus en N+2 (22)	Encaissements prévus > N+2 (23)
Dépenses d'investissement	Financement de l'Etat*	29 000 000	3 950 000		10 865 000	8 500 000	5 685 000
	Autres financements publics**	28 700 000	4 960 506	4 939 495	2 112 500	12 000 000	4 687 499
Total PPI		57 700 000	8 910 506	4 939 495	12 977 500	20 500 000	10 372 499
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	2 979 423	2 011 985	250 472	254 812	223 135	239 019
	Autres financements publics**	22 980 271	13 583 615	3 692 235	2 594 479	1 589 878	1 520 064
	Autres financements***	13 171 885	5 509 985	4 551 169	2 486 858	349 495	274 378
Total contrat de recherche		39 131 579	21 105 585	8 493 876	5 336 149	2 162 508	2 033 461
Contrat d'enseignement (IDEA)	Financement de l'Etat*	794 508	486 874	257 609	50 025		
	Autres financements publics**	794 508	486 874	257 609	50 025		
	Autres financements***	794 508	486 874	257 609	50 025	0	0
Total contrat (IDEA)		794 508	486 874	257 609	50 025	0	0
Contrat d'enseignement (mobilité étudiante)	Financement de l'Etat*	944 097	431 760	512 337	0	0	0
	Autres financements publics**	944 097	431 760	512 337	0	0	0
	Autres financements***	944 097	431 760	512 337	0	0	0
Total contrat (mobilité étudiante)		944 097	431 760	512 337	0	0	0
Contrat d'enseignement (internationaux)	Financement de l'Etat*	204 553	38 497	166 056			
	Autres financements publics**	204 553	38 497	166 056			
	Autres financements***	204 553	38 497	166 056			
Total contrat (internationaux)		204 553	38 497	166 056	0	0	0
	Ss total financement de l'Etat	31 979 423	5 961 985	250 472	11 119 812	8 723 135	5 924 019
	Ss total autres financements publics	53 623 429	19 501 252	9 567 732	4 757 004	13 589 878	6 207 563
	Ss total autres financements	13 171 885	5 509 985	4 551 169	2 486 858	349 495	274 378
TOTAL		98 774 737	30 973 222	14 369 373	18 363 674	22 662 508	12 405 960

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

** Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total														
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	81 681 351	13 433 023	9 342 823	4 090 200	7 454 031	11 544 231	13 014 726	8 282 191	4 732 535	5 855 737	10 588 272	60 794 297	2 016 591
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle - Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020	10 000 000	150 000	0	150 000	100 000	250 000	120 000	0	120 000	130 000	250 000	9 750 000	0
Mise en sécurité faculté de médecine - Eotp 14L00101S	CPER 2015 - 2020	6 250 000	1 595 000	701 195	893 805	1 106 195	2 000 000	1 595 000	470 939	1 124 061	75 939	1 200 000	3 548 805	1 030 256
Médecine - restructuration phase 1 et 2-Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020	7 500 000	900 000	0	900 000	1 300 000	2 200 000	900 000	0	900 000	800 000	1 700 000	5 300 000	500 000
Médecine - restructuration phase 3-Eotp 15L00108A	CPER 2015 - 2020	5 000 000		0	0	0	0			0	0	0	5 000 000	0
Médecine - restructuration phase 4	CPER 2015 - 2020	4 500 000		0	0		0			0		0	4 500 000	0
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	CPER 2015 - 2020	25 800 000		0	0	200 000	200 000			0	180 000	180 000	25 600 000	20 000
Maison des étudiants à Sénart	CPER 2015 - 2020	700 000	400 000	3 224	396 776	300 000	696 776	10 000	0	10 000	690 000	700 000	0	0
1e équipement de la maison des sciences de l'environnement-Eotp 16L00109A	CPER 2015 - 2020	650 000	110 000	0	110 000	540 000	650 000	110 000	0	110 000	540 000	650 000	0	0
CC- restructuration des amphithéâtres - Eotp 16L00111A	Autofinancement	3 000 000	582 605	582 605	0	800 000	800 000	500 000	356 825	143 175	500 000	643 175	1 617 395	382 605
Médecine - IMBR regroupement des animaleries-Eotp 12L00211A	CPER 2010-2014	5 767 331	5 717 331	5 173 551	543 780	50 000	593 780	5 717 331	4 762 928	954 403	50 000	1 004 403	0	0
Médecine - VRI plateforme immunomonitoring-Eotp 12L00161A	CPER 2010-2014	2 749 798	1 615 692	1 253 798	361 894	1 134 106	1 496 000	1 700 000	1 066 675	633 325	1 049 798	1 683 123	0	0
Médecine -IMRB Aménagement du 5ème étage-Eotp 14L00102S	CPER 2010-2014	3 026 125	2 062 395	1 628 450	433 945	963 730	1 397 675	2 062 395	1 624 824	437 571	880 000	1 317 571	0	83 730
Ad'Ap - Eotp 16L00110A	Autofinancement	6 738 097	300 000	0	300 000	960 000	1 260 000	300 000	0	300 000	960 000	1 260 000	5 478 097	0
Total Dépenses d'investissement.1		81 681 351	13 433 023	9 342 823	4 090 200	7 454 031	11 544 231	13 014 726	8 282 191	4 732 535	5 855 737	10 588 272	60 794 297	2 016 591

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total														
Contrats de recherche	DF	40 196 429	21 316 967	21 316 967	0	8 633 828	8 633 828	21 316 967	21 316 967	0	8 633 828	8 633 828	10 245 634	0
Fonctionnement	Sciences de la vie, biotechnologie et santé (D106)	16 274 283	9 190 776	9 190 776		3 350 261	3 350 261	9 190 776	9 190 776		3 350 261	3 350 261	3 733 246	0
	Maths, STIC, micro et nanotechnologie (D107)	608 425	405 875	405 875		164 216	164 216	405 875	405 875		164 216	164 216	38 334	0
	Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (D108)	572 321	341 265	341 265		176 056	176 056	341 265	341 265		176 056	176 056	55 000	0
	Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (D110)	2 009 412	1 415 414	1 415 414		347 647	347 647	1 415 414	1 415 414		347 647	347 647	246 351	0
	Sciences de l'homme et de la société (D111)	1 153 216	759 893	759 893		368 323	368 323	759 893	759 893		368 323	368 323	25 000	0
	Recherche univ interdisciplinaire et transversale (D112)	49 931	49 931	49 931		0	0	49 931	49 931		0	0	0	0
Total Dépenses Fonctionnement		20 667 588	12 163 154	12 163 154	0	4 406 503	4 406 503	12 163 154	12 163 154	0	4 406 503	4 406 503	4 097 931	0
Personnel	Sciences de la vie, biotechnologie et santé (D106)	8 263 940	4 217 441	4 217 441		1 887 710	1 887 710	4 217 441	4 217 441		1 887 710	1 887 710	2 158 789	0
	Maths, STIC, micro et nanotechnologie (D107)	496 213	181 986	181 986		19 253	19 253	181 986	181 986		19 253	19 253	294 974	0
	Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (D108)	1 996 562	846 306	846 306		291 161	291 161	846 306	846 306		291 161	291 161	859 095	0
	Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (D110)	2 523 742	1 257 464	1 257 464		469 176	469 176	1 257 464	1 257 464		469 176	469 176	797 102	0
	Sciences de l'homme et de la société (D111)	1 622 903	774 614	774 614		242 764	242 764	774 614	774 614		242 764	242 764	605 525	0
	Recherche univ interdisciplinaire et transversale (D112)	45 293	45 293	45 293		0	0	45 293	45 293		0	0	0	0
Total Dépenses Personnel		14 948 653	7 323 104	7 323 104	0	2 910 064	2 910 064	7 323 104	7 323 104	0	2 910 064	2 910 064	4 715 485	0

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes		
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles ouvertes en année n	Total des AE ouvertes pour l'année n	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP nouveaux ouverts en année n	Total des CP ouverts pour l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)	
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
Total														
Investissement	Sciences de la vie, biotechnologie et santé (D106)	1 833 664	562 094	562 094		425 686	425 686	562 094	562 094		425 686	425 686	845 884	0
	Maths, STIC, micro et nanotechnologie (D107)	145 785	34 109	34 109		20 000	20 000	34 109	34 109		20 000	20 000	91 676	0
	Physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (D108)	100 228	40 395	40 395		29 833	29 833	40 395	40 395		29 833	29 833	30 000	0
	Sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement (D110)	2 445 128	1 177 244	1 177 244		833 242	833 242	1 177 244	1 177 244		833 242	833 242	434 642	0
	Sciences de l'homme et de la société (D111)	53 383	14 867	14 867		8 500	8 500	14 867	14 867		8 500	8 500	30 016	0
	Recherche univ interdisciplinaire et transversale (D112)	2 000	2 000	2 000		0	0	2 000	2 000		0	0	0	0
Total Dépenses Investissement	4 580 188	1 830 709	1 830 709	0	1 317 261	1 317 261	1 830 709	1 830 709	0	1 317 261	1 317 261	1 432 218	0	
Total Dépenses contrats de recherche	40 196 429	21 316 967	21 316 967	0	8 633 828	8 633 828	21 316 967	21 316 967	0	8 633 828	8 633 828	10 245 634	0	

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

B - Recettes

Opérations		Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs				Différence encaissements et droits constatés pour l'année n				
				Montant	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser		Montant	droits constatés au titre des années antérieures	Droits constatés pour l'année n	Restes à constater
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	81 681 351	23 981 351	57 700 000	8 910 505	4 939 495	43 850 000	57 700 000	7 721 069	6 099 870	43 879 061	-1 160 376
CC-Restructuration de l'étanchéité de la dalle - Eotp 15L00105A	CPER 2015 - 2020	10 000 000	3 250 000	6 750 000	250 000		6 500 000	6 750 000		250 000	6 500 000	-250 000
Mise en sécurité faculté de médecine - Eotp 14L00101S	CPER 2015 - 2020	6 250 000	0	6 250 000	1 500 000		4 750 000	6 250 000	470 939	1 200 000	4 579 061	-1 200 000
Médecine - restructuration phase 1 et 2-Eotp 15L00107A	CPER 2015 - 2020	7 500 000		7 500 000	1 900 000		5 600 000	7 500 000		1 700 000	5 800 000	-1 700 000
Médecine - restructuration phase 3-Eotp 15L00108A	CPER 2015 - 2020	5 000 000	0	5 000 000			5 000 000	5 000 000			5 000 000	
Médecine - restructuration phase 4	CPER 2015 - 2020	4 500 000		4 500 000			4 500 000	4 500 000			4 500 000	
Médecine construction d'un bâtiment pour la recherche biomédicale	CPER 2015 - 2020	25 800 000	8 300 000	17 500 000			17 500 000	17 500 000			17 500 000	
Maison des étudiants à Sénart	CPER 2015 - 2020	700 000		700 000	300 000	400 000	0	700 000		700 000	0	-300 000
1e équipement de la maison des sciences de l'environnement-Eotp 16L00109A	CPER 2015 - 2020	650 000	250 000	400 000		400 000	0	400 000		400 000	0	
CC- restructuration des amphithéâtres - Eotp 16L00111A	Autofinancement	3 000 000	3 000 000	0			0	0				
Médecine - IMBR regroupement des animaleries-Eotp 12L00211A	CPER 2010-2014	5 767 331	767 331	5 000 000	3 146 087	1 853 913	0	5 000 000	4 740 315	259 685	0	1 594 229
Médecine - VRI plateforme immunomonitoring-Eotp 12L00161A	CPER 2010-2014	2 749 798	1 249 798	1 500 000	655 955	844 045	0	1 500 000	1 114 135	385 865	0	458 181
Médecine -IMRB Aménagement du 5ème étage-Eotp 14L00102S	CPER 2010-2014	3 026 125	426 125	2 600 000	1 158 464	1 441 536	0	2 600 000	1 395 679	1 204 321	0	237 215
Ad'Ap - Eotp 16L00110A	Autofinancement	6 738 097	6 738 097				0					0

Axes stratégiques	Laboratoire et Autres	Recettes			Dépenses		
		Financement de l'Etat	Autres financements publics	Autres financements	Dépenses réalisées au 31/12/2016	AE ouvertes en 2017	Reste à réaliser
Biologie et Santé	ARCHES (ex ARSCC)		135 650		77 955	57 695	0
	BIOTN						0
	CEPIA (ex LIC)		1 476 011		821 258	654 753	0
	CRRET		1 210 625	3 704 225	846 093	568 741	3 500 016
	DYNAMYC						0
	EC2M3		30 000		30 000		0
	EPIDERME						0
	ENT						0
	IMRB	75 000	12 215 481	8 044 312	13 149 172	5 245 000	1 940 621
Sciences de l'environnement	CERTES	114 500	638 220	5 604	377 900	249 000	131 424
	IEES (ex BIOEMCO)		575 785	20 000	533 785	62 000	0
	LGP	75 000	85 768		86 078	30 000	44 690
	LEESU		583 276	15 200	451 011	85 000	62 465
	LISA		1 394 529		1 140 550	95 939	158 040
	OSU		450 000	1 064 000	735 658	700 000	1 138 599
Chimie et sciences des matériaux	ICMPE	DGG					
	MSME		25 000	35 058	60 058		0
STIC et mathématiques	LACL	59 700	593 416	30 000	362 417	80 000	240 699
	LAMA	6 750	55 723		55 723	6 750	0
	LISSI	2 094 957		87 000	463 323	354 491	1 364 143
Urbanisme	LABURBA	43 945	442 236	1 500	316 240	58 006	113 435
Lettres, sciences humaines et sciences sociales	CEDITEC	15 750	114 877		42 433	20 000	68 194
	CRHEC	231 321	109 954		100 785	42 500	197 990
	CIRCEFT	18 000	7 183		25 183		0
	IMAGER						
	LIRTES		37 857	133 289	164 847	6 299	0
	CHART	12 000			12 000		0
	LIS	157 500			29 589	45 000	82 911
Economie et gestion	ERUDITE	75 000			14 970	35 000	25 030
	IRG		204 568	31 697	205 676	25 000	5 589
Droit et science politique	LIPHA				4593		
	MIL						
Pôle SVS	NEURO		2 282 790		475 689	200 000	1 607 101
	URCECO		55 122		42 468	12 654	0
	PARITE		256 200		148 100		108 100
Total général		2 979 423	22 980 271	13 171 885	20 773 554	8 633 828	10 789 047

**Conseil d'administration réuni en formation plénière
Séance du 2 juin 2017**

Délibération CA-2017-28

Approuvant l'octroi d'une aide exceptionnelle de 1 000 euros à la famille d'un étudiant de l'UPEC décédé

*Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L. 711-1 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;*

Le décès d'un étudiant en 3^e année de licence au sein de l'UFR de SESS STAPS de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) est survenu dans des circonstances particulièrement tragiques.

Considérant, dans ces circonstances exceptionnelles, la volonté de la communauté universitaire de participer aux frais engendrés par ses obsèques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 2 juin 2017 en formation plénière, à l'unanimité des 26 membres présents ou représentés,

ARTICLE UNIQUE

Approuve le versement d'une aide exceptionnelle de 1 000 euros à la famille de Monsieur [REDACTED]

Fait à Créteil, le 2 juin 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Frédéric GERVAIS

Le Président


Olivier MONTAGNE

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération, laquelle fait l'objet d'une publicité par voie d'affichage et d'une transmission au Recteur de l'Académie de Créteil, Chancelier des universités.

Conseil d'administration réuni en formation plénière Séance du 2 juin 2017

Point d'information CA-2017-29

Sur les contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

*Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2 et L. 712-3 ;
Vu les statuts de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne dans leur rédaction issue des modifications approuvées par le conseil d'administration en séance du 27 novembre 2015 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 8 mars 2016 par laquelle Monsieur Olivier Montagne a été élu à la présidence de l'Université Paris-Est Créteil ;
Vu la délibération CA-2016-3 du 15 avril 2016 par laquelle le Conseil d'administration réuni en formation plénière le 15 avril 2016 a délégué certaines de ses attributions au Président de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne, notamment la compétence d'approbation des accords et conventions signés par le président de l'établissement ;*

Considérant, en annexe, la liste des contrats et conventions signés au nom de l'Université par son Président ;

ARTICLE UNIQUE

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC), réuni le 2 juin 2017 en formation plénière à 25 membres présents ou représentés, a été informé de la signature et de l'approbation par le Président de l'université des contrats et conventions mentionnés dans le tableau en annexe.

Fait à Créteil, le 2 juin 2017

Le Vice-Président du Conseil
d'administration


Frédéric GERVAIS

Le Président


Olivier MONTAGNE

Conseil d'administration du 2 juin 2017
Contrats et conventions approuvés par le Président au nom de l'Université

Codification	typologie convention	objet de la convention	structure porteuse	signataires	date de signature	coût pour l'UPEC	coût global	recettes pour l'UPEC	recettes globales	date envisagée de présentation en CA	date début	date fin	reconduction de la convention par :
CAB-2017-111	Accord cadre	convention cadre avec le Musée de l'Histoire de l'Immigration 2017-2020	CAB	Musée de l'Histoire de l'Immigration Mme Hélène ORAIN	18/04/2017					02/06/2017	01/04/2017	01/04/2020	tacite reconduction
CAB-2017-112	Avenant	avenant à la convention de partenariat avec le Musée de l'Histoire de l'Immigration portant sur le Master Histoire publique	CAB	Musée de l'Histoire de l'Immigration Mme Hélène ORAIN	18/04/2017					02/06/2017	23/03/2017	01/04/2020	tacite reconduction
ESPE-2017-113	Avenant	avenant à la convention cadre mettant en place des actions de partenariat avec le Musée de l'Histoire de l'Immigration pour l'année universitaire 2016-2017	ESPE	Musée de l'Histoire de l'Immigration Mme Hélène ORAIN	18/04/2017					02/06/2017	01/09/2016	31/08/2017	durée habilitation
ESPE-2017-114	Accord cadre	convention cadre d'échange de moyens relative aux modalités de formation des enseignants avec Paris 8, Paris 12, l'UPEM et le Rectorat	ESPE	Paris 8 Mme Danielle Annick ALLAIGRE, Paris 13 M. Jean-Pierre ASTRUC, UPEM M. Gilles ROUSSEL, Rectorat de l'Académie de Créteil Mme Béatrice GILLE	04/10/2016					02/06/2017	01/09/2014	31/08/2016	sans mention
IUP-2017-115	Accord de collaboration	convention de collaboration de valorisation des connaissances scientifiques avec le CAUE des Landes et l'Université de Bordeaux Montaigne	IUP	CAUE des Landes Mme Odile LAFITTE, Université de Bordeaux Montaigne Mme Hélène VELASCO et Mme Agnès BERLAND-BERTHON	22/02/2017					02/06/2017	01/01/2017	31/12/2017	sans mention
DRV-2017-116	Avenant	avenant au protocole d'accord sur l'échange de données dans le cadre d'une étude sur la dynamique bactériologique en Marne	DRV	Le Syndicat Marne Vive M. Sylvain BERRIOS, Université Libre de Bruxelles M. Pierre SERVAIS	20/04/2017					02/06/2017	15/12/2016	15/12/2020	durée habilitation

DD-SRIL-2017-117	Convention de co-habilitation	convention de double diplôme Master AEI Management des PME et Mondialisation avec l'Universita Degli Studi di Napoli Federico II (Italie)	DD-SRIL	Universita Degli Studi di Napoli Federico II M. Arturo De Vivo	20/04/2017					02/06/2017	01/05/2017	01/05/2021	durée habilitation
IUP-2017-118	Accord de collaboration	convention d'étude de collaboration pour la formation d'étudiants du Master 2 parcours européen "International Urban Planning and Studies" avec la Ville de Chelles	IUP	Ville de Chelles M. Brice RABASTE	20/04/2017			5 000		02/06/2017	29/09/2016	13/01/2017	sans mention
DD-SRIL-2017-119	Accord de coopération international	accord cadre de coopération avec l'Universidad del Norte (Colombie)	DD-SRIL	Universidad del Norte Dr. Jesus FERRO BAYONA	09/03/2017					02/06/2017	26/03/2017	26/03/2022	durée habilitation
DD-SRIL-2017-120	Accord cadre	accord cadre interuniversitaire de coopération avec la Kansai University (Japon)	DD-SRIL	Kansai University M. Keiji SHIBAI	20/04/2017					02/06/2017	01/05/2017	01/05/2022	durée habilitation
DD-SRIL-2017-121	Accord de coopération international	convention d'échange avec la Kansai University (Japon)	DD-SRIL	Kansai University M. Keiji SHIBAI	20/04/2017					02/06/2017	01/05/2017	01/05/2022	durée habilitation
PATRI-2017-122	convention de mise à disposition de locaux	convention d'occupation de locaux sur le site Boule faculté de Droit avec la société Valéo	PATRIMOINE	société Valéo M. Jean-Claude MIPO	03/04/2017			800		02/06/2017	05/05/2017	05/05/2017	durée habilitation
LLSH-2017-123	accord de partenariat	partenariat avec l'École Française de Rome pour l'organisation du colloque "Les transitions funéraires en Occident"	LLSH	École Française de Rome Mme Catherine VIRLOUVET	24/04/2017			4 000		02/06/2017	24/04/2017		sans mention
IUTCV-2017-124	Avenant	avenant n° 2 à la convention d'enseignement avec l'Université Paris-Sud	IUTCV	Université Paris-Sud Pr. Sylvie RETAILLEAU	24/04/2017	20h eq TD				02/06/2017	01/09/2016	28/07/2017	sans mention
ESPE-2017-125	Accord cadre	convention cadre de partenariat pour la réalisation de l'École Supérieure du Professorat et de l'Éducation de l'Académie de Créteil	ESPE	Académie de Créteil Mme Béatrice Gille	11/04/2017					02/06/2017	01/09/2015	01/09/2019	sans mention

DRV-2017-126	convention de subvention	convention relative à l'amorçage du programme 2017 du DIM EMERGET QUALITE DE L'AIR - Q12 avec la Région Ile-de-France	DRV	Région Ile-de-France Mme Cendrine CRUZILLE	11/04/2017			50 000		02/06/2017	08/03/2017	07/03/2017	sans mention
DD-SRIL-2017-127	Accord de coopération international	accord de coopération avec l'Universidad del Norte Bogota (Colombie)	DD-SRIL	Universidad del Norte Dr. Jesus FERRO BAYONA	19/12/2016					02/06/2017			sans mention
IUTCV-2017-128	Avenant	avenant à la convention d'enseignement d'un maître de conférences de la faculté de Pharmacie Université Paris-Sud	IUTCV	Université Paris-Sud Pr. Sylvie RETAILLEAU, Pr. Marc PALLARDY	24/04/2017	20H eq TD				02/06/2017	01/09/2016	28/07/2017	sans mention
DD-SRIL-2017-129	Accord de coopération international	Protocole d'accord avec l'Université Nationale de Dong Hwa (Taïwan)	DD-SRIL	Université Nationale de Dong Hwa Dr. Han-Chieh Chao	16/02/2017					02/06/2017	01/02/2017	01/02/2022	durée habilitation
DD-SRIL/2017/130	Accord de coopération international	accord d'échange avec l'Université de Dong Hwa (Taïwan)	DD-SRIL	Université de Dong Hwa Dr. Han-Chieh Chao	16/02/2017					02/06/2017	01/02/2017	01/02/2022	durée habilitation
PATRI-2017-131	convention de mise à disposition de locaux	convention d'occupation de locaux site Duvauchelle pour le plan académique de formation des professeurs d'EPS de l'Académie de Créteil	PATRIMOINE	Académie de Créteil M. Jacques DROGO	13/04/2017					02/06/2017	18/05/2017	19/05/2017	durée habilitation
IUTSF-2017-132	Convention d'accueil	convention d'accueil relative à la formation de jeunes en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec l'Association pour la Diffusion de la Formation au Crédit Agricole Mutuel (DIFCAM)	IUTSF	Association pour la Diffusion de la Formation au Crédit Agricole Mutuel (DIFCAM) M. Christian CARATA	16/01/2017			200 euros/apprenti		02/06/2017	01/09/2016	31/08/2017	durée habilitation

PATRI-2017-133	Avenant	avenant n°1 à la convention d'occupation de COGEFI GESTION pour le changement de date relative à l'occupation de l'amphithéâtre 3 afin de tenir l'assemblée générale de copropriété	PATRIMOINE	COGEFI GESTION M. Patrick GAULTIER	18/04/2017					02/06/2017	18/05/2017	19/05/2017	durée habilitation
PATRI-2017-134	convention de mise à disposition de locaux	convention d'occupation pour la mise à disposition de locaux sur le site de l'ESPE Livry Gargan pour le CG93 au nom et pour le compte de la Fédération Française de Championnat Adapté Futsal	PATRIMOINE	CG93 M. Thierry HANOTIN	07/02/2017					02/06/2017	10/02/2017	12/12/2017	durée habilitation
IUP-2017-135	Accord cadre	convention cadre pluriannuelle concernant la gestion de l'EUP avec l'UPEM	IUP	UPEM M. Gilles ROUSSEL	09/05/2017					02/06/2017	01/09/2015	31/08/2020	durée habilitation
ESPE-2017-136	accord de partenariat	participation à la mise en place d'IFADEM en Côte d'Ivoire	ESPE	Agence Universitaire de la Francophonie M. Jean-François MAYNIER	20/04/2017	1 500		4 725		02/06/2017	20/04/2017	30/06/2017	durée habilitation
IUTCV-2017-137	convention de mise à disposition de locaux	location de salle de tp culinaire à une diététicienne en libéral	IUTCV	Mme Maud VEBER	28/03/2017			500		02/06/2017	28/08/2017	29/08/2017	durée habilitation
LLSH-2017-138	Convention d'accueil	accueil d'une enseignante-chercheuse à l'École Française de Rome	LLSH	École Française de Rome Mme catherine VIRLOUVET	05/05/2017					02/06/2017	01/05/2017	31/07/2017	durée habilitation
DD-SRIL-2017-139	Accord de coopération international	accord cadre avec le Hang Seng Management College (Hong Kong)	DD-SRIL	Hang Seng Management College Pr. Simon S. M. HO	04/05/2017					02/06/2017	24/04/2017	24/04/2022	durée habilitation
DD-SRIL-2017-140	Accord de coopération international	convention d'application concernant l'accueil d'étudiants hongkongais dans une formation en anglais de l'IAE non diplômante (échange de crédits) de l'accord cadre avec le Hang Seng Management College (Hong Kong)	DD-SRIL	Hang Seng Management College M. Simon S. M. HO	04/05/2017					02/06/2017	24/04/2017	24/04/2022	durée habilitation

IUP-2017-141	convention de subvention	convention de subvention pour une étude réalisée par les étudiants du parcours Transport & Mobilité de M2 Urbanisme avec la société Ecov	IUP	société Ecov M. Thomas MATAGNE	03/01/2017			4 000		02/06/2017	07/10/2016	28/02/2017	durée habilitation
PATRI-2017-142	convention de mise à disposition de locaux	mise à disposition de locaux faculté de Droit à l'association Entreprendre pour Apprendre	PATRIMOINE	association Entreprendre pour Apprendre M. Daniel TOUTAN	02/05/2017					02/06/2017	10/05/2017	11/05/2017	durée habilitation
DAJG-2017-143	convention d'intégration	Intégration de l'École Supérieure de Montsouris (ESM)	DAJG	ESM M. Marc TRANCHAT	20/04/2017					02/06/2017	26/07/2017		sans mention
LLSH-2017-144	convention de prestation	mise en place d'un projet tutoré d'étudiants en M1 "Communication politique et publique en France et en Europe" avec l'Union Départementale des CCAS du Val d'Oise	LLSH	Union Départementale des CCAS du Val d'Oise Mme Emilie IVANDEKICS	12/05/2017			1 000		02/06/2017	02/05/2017	02/06/2017	sans mention
PATRI-2017-145	convention de mise à disposition de locaux	mise à disposition de locaux Campus centre pour l'assemblée générale du Cluster Eaux Milieux Sols	PATRIMOINE	Cluster Eaux Milieux Sols M. Laurent DECHESNE	10/05/2017			411		02/06/2017	05/05/2017	05/07/2017	durée habilitation
SESS-2017-146	convention de prestation	Attribution de la compensation financière versée par l'Université de Poitiers pour la prise en compte des activités d'une enseignant-chercheur pour le compte du réseau FIGURE	SESS	Université de Poitiers M. Yves JEAN, réseau FIGURE M. Yves BERTRAND	02/03/2017	12 000		12 000		02/06/2017	01/09/2016	28/02/2017	sans mention
MED-2017-147	accord de partenariat	accompagnement de stagiaires de formation continue pour le DU Expertise dans la gestion des interventions d'urgence sanitaire avec la société LMS France - Wordl Water Treatment	MED	société LMS France - Wordl Water Treatment M. Hubert ODIER	19/05/2017	1 176				02/06/2017	23/03/2017	31/08/2017	sans mention

IUP-2017-148	convention de subvention	convention pour le financement d'une étude avec le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires	IUP	Commissariat Général à l'Égalité des Territoires M. Jean-Michel THORNARY	21/03/2017				15 000		02/06/2017	15/02/2017	15/12/2017	sans mention
--------------	--------------------------	---	-----	--	------------	--	--	--	--------	--	------------	------------	------------	--------------